

AJ CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 38 rue des Frères REMY
57200 SARREGUEMINES
527476857 RCS SARREGUEMINES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE
DU 01/12/2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 1^{er} décembre

A 10h00,

Les associés de la société AJ CONSTRUCTION société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisée en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 38, rue des Frères REMY, 57200 SARREGUEMINES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Jonathan SAN FILIPPO, titulaire de 35 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Aldo SORRENTINO, titulaire de 65 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aldo SORRENTINO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

JS

X

ORDRE DU JOUR

- Changement de gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter du 01/12/2025, Monsieur SANFILLIPO Jonathan, présent et acceptant, est nommé gérant en remplacement de Monsieur SORRENTINO Aldo, gérant démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

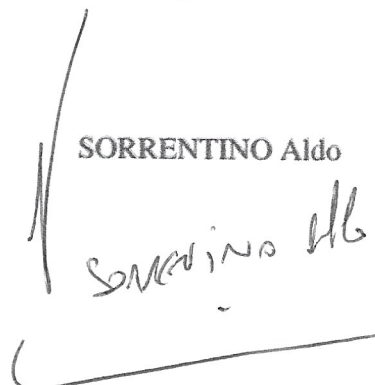
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'ensemble des associés présents.

SANFILIPPO Jonathan



SORRENTINO Aldo



JS #